



Autorité parentale exclusive

Par **Anna1**, le **22/06/2010** à **14:39**

Bonjour,

Le père de ma fille n'a plus donné signe de vie depuis plus de 7 ans. Je n'ai aucune idée de l'endroit où il réside et il ne paie aucune pension alimentaire. Il a reconnu notre enfant mais nous ne sommes jamais passés devant le JAF afin qu'un jugement soit établi. Mon fille va avoir 12 ans. Je souhaiterais demander l'autorité parentale exclusive et savoir ce que cela implique, quelles sont les conditions et quelles sont mes chances de l'obtenir. J'aimerais aussi savoir si dans le cas où aucun jugement n'est émis pour le versement d'une pension alimentaire, quels sont mes recours sur toutes ces années ? Dernier point, le comble est que le père de ma fille est avocat...il connaît donc les lois...

Merci pour votre aide,
Anna